

L'ASSURANCE-VIE, BIEN PLUS QU'UNE PRESTATION DE DÉCÈS

Comprendre la valeur de rachat de votre contrat d'assurance-vie

Lorsqu'on pense à l'assurance-vie, on pense souvent à un bénéficiaire recevant une somme d'argent (ou prestation de décès) après le décès de la personne assurée. On souscrit une assurance-vie pour répondre à ses besoins en matière d'assurance, mais il y a d'autres avantages. Vous ne savez peut-être pas qu'une assurance-vie permanente peut avoir une composante épargne (ou valeur de rachat) qui peut croître de façon fiscalement avantageuse pendant toute la durée du contrat¹. Vous pouvez accéder à cette valeur de rachat par l'entremise d'avances ou de retraits. Il existe de très bonnes raisons personnelles ou professionnelles pour demander une avance ou un retrait, mais utiliser ainsi la valeur de rachat du contrat d'assurance peut en réduire le capital-décès.

ACCÉDER À LA VALEUR DE RACHAT DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

Vous pouvez accéder à la valeur de rachat de votre contrat d'assurance-vie de trois façons; chacune d'entre elles comporte des avantages et des inconvénients :

1. Avance sur contrat
2. Retrait du contrat
3. Cession en garantie

Si vous choisissez d'accéder à la valeur de rachat de votre contrat, vos conseillers financiers et fiscaux pourront vous aider à déterminer l'option qui vous convient le mieux.

Selon l'option que vous choisissez, il faudra tenir compte du coût de base rajusté (CBR) pour l'impôt. Le CBR est la partie non imposable de la valeur de rachat du contrat et il est calculé au moyen d'une formule complexe qui se trouve dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Agence du revenu du Canada (ARC) utilise le CBR du contrat pour déterminer si vous devez déclarer un revenu lorsque vous accédez à la valeur de rachat de votre contrat d'assurance.

EN GÉNÉRAL, LE CBR CORRESPOND AU :

Total des primes payées (sauf les primes payées pour des garanties ou des risques aggravés) moins les participations non utilisées pour payer les primes (s'il y a lieu) moins le coût net de l'assurance pure déterminé par l'ARC² moins le total des avances sur le contrat.

¹ Sous réserve du plafond d'exonération. Utiliser la valeur de rachat de votre contrat peut avoir des conséquences fiscales.

² Le coût net de l'assurance pure est calculé conformément aux règles de l'ARC, soit en multipliant le capital de risque net (le capital-décès moins la valeur de rachat) pour l'année par le taux de mortalité applicable qui figure dans les tables établies par l'ARC. Il n'a aucune incidence sur le coût de l'assurance.



ACCÉDER À LA VALEUR DE RACHAT DE VOTRE CONTRAT AU MOYEN D'UNE AVANCE SUR CONTRAT³

Pour ce genre d'emprunt, la Financière Sun Life accorde un prêt garanti par la valeur de rachat du contrat d'assurance. Une avance sur contrat n'a aucune incidence sur la croissance de la valeur de rachat et souvent, l'intérêt exigé est fonction d'un taux variable. Il n'y a aucun processus de demande et aucuns frais ne sont exigés pour établir l'entente de prêt.

Les avances dont le montant est inférieur ou égal au CBR du contrat d'assurance sont libres d'impôt. Toutefois, les avances dont le montant est supérieur au CBR du contrat sont imposables. La Financière Sun Life émettra un feuillet T5 pour déclarer le gain imposable.

VOICI UN EXEMPLE D'AVANCE SUR CONTRAT.

Disons que vous voulez une avance sur contrat de 30 000 \$. Voici deux scénarios montrant les incidences fiscales de l'avance, selon le rapport entre le montant demandé et le CBR du contrat d'assurance :

	Avance sur contrat inférieure ou égale au CBR	Avance sur contrat supérieure au CBR
Valeur de rachat du contrat	100 000 \$	100 000 \$
CBR	40 000 \$	20 000 \$
Montant de l'avance sur contrat	30 000 \$	30 000 \$
Montant en excédent du CBR (gain imposable)	0 \$	10 000 \$

Si une avance sur contrat est supérieure au CBR, la portion de l'avance qui excède le CBR du contrat sera imposable. Si une portion de l'avance sur contrat est imposable, les remboursements seront d'abord affectés à cette portion. Vous pouvez déduire les paiements qui servent à rembourser la portion imposable d'une avance sur contrat.

Si la personne assurée décède et qu'il y a une avance sur contrat en souffrance, la prestation de décès servira d'abord à rembourser l'avance et les intérêts courus. Le solde sera versé au bénéficiaire.

³ Une avance sur contrat est considérée comme une disposition imposable selon l'alinéa b) de la définition du terme «disposition» dans le paragraphe 148(9) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

ACCÉDER À LA VALEUR DE RACHAT DE VOTRE CONTRAT AU MOYEN D'UN RETRAIT SUR CONTRAT⁴

Un retrait sur contrat implique le retrait (ou le rachat) d'une somme d'argent du contrat d'assurance, ce qui réduit la valeur de rachat et le capital-décès. Les sommes retirées d'un contrat ne peuvent pas être remises dans le contrat. Cela signifie que la valeur de rachat et le capital-décès qui restent pourraient ne pas bénéficier des mêmes possibilités de croissance qu'ils auraient eues si le retrait n'avait pas été effectué.

Pour déterminer la portion imposable de la somme retirée, il faut comparer le CBR du contrat d'assurance à sa valeur de rachat. Le pourcentage de la valeur de rachat que représente le CBR est ensuite appliqué au montant du retrait. Par exemple, si 40 % de la valeur de rachat du contrat est libre d'impôt selon le CBR, 40 % du montant du retrait sera libre d'impôt. Si une portion de la somme retirée est considérée comme un gain imposable, la Financière Sun Life émettra un feuillet T5 pour déclarer le gain à titre de revenu imposable entre les mains du propriétaire du contrat.

VOICI UN EXEMPLE DE RETRAIT SUR CONTRAT.

Vous voulez retirer la somme de 30 000 \$ de votre contrat d'assurance. La valeur de rachat totale de votre contrat est de 100 000 \$ et le CBR s'élève à 40 000 \$. Comme le CBR correspond à 40 % de la valeur de rachat de votre contrat, on considérera que 40 % de la somme retirée est libre d'impôt. Le reste de la somme retirée sera traitée comme un revenu imposable.

	Retrait sur contrat
Valeur de rachat	100 000 \$
CBR	40 000 \$
Pourcentage de la valeur de rachat que représente le CBR	40 %
Montant du retrait sur contrat	30 000 \$
Montant du retrait traité comme le CBR	40 % x 30 000 \$ = 12 000 \$
Montant du retrait traité comme un gain imposable	30 000 \$ - 12 000 \$ = 18 000 \$

Les retraits sur contrat réduisent la valeur de rachat selon un ratio d'un pour un, c'est-à-dire que la totalité des sommes retirées est soustraite de la valeur de rachat. Dans l'exemple ci-dessus, la valeur de rachat restante serait de 70 000 \$. Un retrait peut aussi réduire le CBR du contrat. Toute portion imposable de la somme retirée entraînera ensuite l'augmentation du CBR. Par exemple :

Le retrait a fait baisser le CBR du contrat de 30 000 \$, laissant un CBR de 10 000 \$. Comme la portion qui s'élève à 18 000 \$ est imposable, ce montant est ensuite ajouté au CBR, ce qui donne un CBR final de 28 000 \$ (10 000 \$ + 18 000 \$ = 28 000 \$).

Contrairement à une avance sur contrat et à une cession en garantie, accéder à la valeur de rachat d'un contrat d'assurance au moyen d'un retrait sur contrat ne comporte aucun risque lié aux taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentent, l'intérêt couru sur une avance sur contrat ou un prêt garanti par un contrat d'assurance pourrait être plus élevé que prévu.

ACCÉDER À LA VALEUR DE RACHAT DE VOTRE CONTRAT AU MOYEN D'UNE CESSION EN GARANTIE⁵

À titre de propriétaire d'un contrat d'assurance-vie, vous pouvez demander un prêt auprès d'un tiers prêteur et garantir ce prêt au moyen de la valeur de rachat de votre contrat. Selon le genre de prêt demandé, l'intérêt sur le prêt peut être payable ou peut être ajouté au solde du prêt chaque année. Souvent, le prêt sera accordé sous forme de ligne de crédit. Pour être admissible au prêt, vous devez remplir les critères du prêteur. Ce dernier pourrait tenir compte de votre capacité à rembourser le prêt, de votre avoir net et de la valeur de tout bien que vous pourriez donner en garantie. Si le prêt est accordé, une entente de prêt sera rédigée, précisant le plafond d'emprunt, les modalités de remboursement, les exigences relatives aux garanties et les droits et obligations des deux parties. Le prêteur pourrait aussi exiger des frais pour établir le prêt.

⁴ Un retrait sur contrat est considéré comme une disposition imposable selon l'alinéa a) de la définition du terme «disposition» dans le paragraphe 148(9) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

⁵ Actuellement, une cession en garantie n'est pas considérée comme une disposition imposable, selon l'alinéa f) de la définition du terme «disposition» dans le paragraphe 148(9) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ne résultera donc pas en un gain sur contrat imposable. Céder un contrat d'assurance-vie en garantie peut être une opération complexe. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller fiscal avant d'utiliser cette stratégie.

Au décès de la personne assurée, la prestation de décès servira à rembourser le montant total du prêt, plus les intérêts courus. Si la prestation n'est pas utilisée en entier, le solde sera versé au bénéficiaire que vous aurez désigné.

Ce genre d'entente est intéressant, car actuellement, les prêts garantis ne sont pas considérés comme un revenu imposable, donc aucun impôt supplémentaire ne sera exigé.

Si vous désirez en savoir plus sur les façons d'accéder à la valeur de rachat de votre contrat d'assurance permanente, communiquez avec votre conseiller. Il pourra vous donner de plus amples renseignements et vous aider à déterminer l'option qui convient le mieux à votre plan financier.

À la Financière Sun Life, notre but est d'offrir des conseils pertinents en toute franchise, de vous encourager à faire preuve d'initiative en ce qui concerne vos finances et de vous donner des outils pour vous aider à créer la vie que vous voulez mener. Lorsque vous travaillez avec nous, vous vous joignez à des millions de Canadiens qui comptent sur nous pour leur fournir les produits, les connaissances et la confiance dont ils ont besoin pour établir un plan financier solide et pour mettre ce plan à exécution.

La Financière Sun Life est, depuis plus de 150 ans, l'une des marques les plus respectées du secteur des services financiers. En 2016, les Canadiens ont élu la Financière Sun Life «marque la plus digne de confiance» dans le domaine de l'assurance-vie pour la septième année consécutive dans le cadre d'une étude menée auprès des consommateurs et réalisée pour le compte de Sélection du Reader's Digest pour son programme Marque de confiance^{MC} 2016.



**POUR UNE
7^e ANNÉE
CONSÉCUTIVE**

La vie est plus radieuse sous le soleil

^{MD} Marque de confiance est une marque déposée de Sélection du Reader's Digest Canada (SRI).
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2016.
820-4680-06-16

Financière
Sun Life

